

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 24 mars 2022 à 10h00
« Les opinions sur les retraites »

Document n° 1
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les opinions sur la retraite

Les enquêtes d'opinion sur la retraite auprès des Français sont nombreuses (enquêtes académiques, statistiques ou encore sondages ponctuels), particulièrement dans un contexte de réforme ajournée (celle de 2020 visant à instaurer un système universel de retraite) ou annoncée dans le cadre des débats présidentiels de 2022.

Ces enquêtes montrent une permanence de l'inquiétude des Français sur l'évolution du système de retraite en général comme pour leur situation individuelle, inquiétude qui peut être nourrie par les débats accompagnant les réformes depuis 1993. Pour autant, les Français semblent attachés au système actuel et à son fonctionnement, même si une majorité d'entre eux accepte qu'il soit réformé.

La première partie de ce dossier revient sur les résultats d'enquêtes sur les opinions vis-à-vis du système de retraite. Elle cherche à déterminer comment ces opinions se forment et comment elles évoluent dans le temps. Cette partie revient également sur les opinions concernant l'âge de départ à la retraite.

La deuxième partie du dossier est consacrée à l'analyse des opinions des individus sur leur propre départ à la retraite, notamment sur les motivations des nouveaux retraités, et leur satisfaction dans la vie une fois à la retraite, ainsi que sur le lien entre connaissance et inquiétude quant à leurs propres droits. La dernière partie s'intéresse, quant à elle, aux opinions sur la retraite dans les pays européens suivis par le COR et aux États-Unis.

Il convient enfin de rappeler que les controverses sur les enquêtes d'opinion sont nombreuses. Pour certains, les enquêtes d'opinion constituent des outils efficaces pour mesurer les préférences des individus sur des sujets donnés. Le débat se focalise alors sur la qualité de la mesure (formulation et place des questions, taille et structure des échantillons). Pour d'autres, les opinions exprimées n'ont pas forcément de sens car tous les individus ne sont pas aptes à exprimer leurs préférences sur un sujet donné. En outre, l'interprétation de ces enquêtes peut conduire à donner l'illusion d'un consensus, alors que les résultats ne reflètent que les réponses majoritaires et pas toujours la complexité des opinions de l'ensemble de la population. Les méthodologies utilisées par ces enquêtes peuvent en outre être discutées, notamment parce que certaines formulations des questions ou encore leur place dans le questionnaire peuvent parfois induire des biais dans les réponses. Cette séance ne revient pas sur ces aspects.

1. Les opinions vis-à-vis du système de retraite

1.1 Les Français se disent préoccupés pour l'avenir du système de retraite mais continuent à soutenir son financement et le fait qu'il bénéficie à tous

Les **documents n° 3 et n° 4** s'intéressent à la formation des opinions sur la retraite. Ils sont issus de deux exploitations du Baromètre de la DREES qui permet de suivre annuellement l'opinion des Français sur la retraite, en particulier sur l'âge de départ, le niveau de vie et les réformes souhaitées (voir le **document n° 2** consacré à la présentation des enquêtes).

Le **document n° 3** souligne la forte préoccupation des Français concernant l'avenir du système de retraite : plus de huit Français sur dix se disent préoccupés par ce sujet en 2019. Cette préoccupation est liée à des inquiétudes ou à un pessimisme général vis-à-vis des perspectives économiques de la France : 90 % des Français sont personnellement préoccupés par le pouvoir d'achat, 85 % par la pauvreté, 75 % par le chômage et 53 % par la dette de la France. La préoccupation quant à l'avenir du système de retraite est également liée à une anticipation de difficultés personnelles lors de la retraite : plus d'un Français sur deux considère que le niveau de vie moyen des retraités est moins bon que celui de l'ensemble de la population et presque sept actifs sur dix anticipent un niveau de vie moins bon lorsqu'ils seront à la retraite. Pour autant, les Français qui se déclarent optimistes pour leur futur et ceux qui anticipent un niveau de vie à la retraite meilleur ou plutôt meilleur que l'ensemble de la population sont presque tout autant préoccupés par l'avenir du système de retraite que les plus pessimistes.

L'inquiétude sur l'avenir du système de retraite va de pair avec une inquiétude quant à celui des générations futures plus que pour son propre avenir : si plus d'un Français sur deux se déclare très ou plutôt optimiste pour son avenir, ils ne sont plus que trois sur dix à l'être pour leurs enfants ou pour les générations futures.

C'est pourquoi les Français admettent que des réformes peuvent être nécessaires afin de préserver le système de retraite tel qu'il existe. Cet attachement au système de retraite est également noté dans le **document n° 4** où les auteurs tirent notamment parti d'une innovation en 2020 dans la formulation des questions du Baromètre de la DREES pour mieux comprendre comment interpréter les réponses concernant le financement du système de retraite.

D'un point de vue méthodologique, les auteurs montrent l'influence de la formulation des questions sur les opinions déclarées. En particulier, il apparaît que les répondants ont un fort biais en faveur du *statu quo* qui les conduit à se dire fréquemment opposés à une réforme quelle qu'en soit la direction (hausse ou baisse des prélèvements et prestations). Sans surprise, les individus sont plus réticents à soutenir une hausse des prélèvements lorsqu'il est précisé qu'ils seront directement concernés. Il n'est pas possible de dire si ce biais témoigne de la prudence des répondants face à des questions qui les laissent incertains ou d'un attachement plus profond au *statu quo*. En tout état de cause, cette observation invite à interpréter avec prudence les niveaux de réponses aux questions concernant les réformes de la protection sociale. En revanche, la confrontation de formulations différentes autour d'un même sujet, ou l'exploitation des différences de réponses dans le temps ou entre individus permettent de mieux comprendre les déterminants du soutien au financement des retraites.

Sur le plan empirique, l'analyse montre que, d'une part, il n'y a pas d'indice d'une « révolte fiscale » concernant la protection sociale en général, et que, d'autre part, le soutien au financement des retraites est particulièrement fort au regard des autres risques testés (notamment chômage ou logement) et a sensiblement augmenté de 2014 à 2016, pour se stabiliser depuis à un niveau élevé. En outre, la différence de soutien entre bénéficiaires (les retraités) et non-bénéficiaires est plus faible que pour d'autres risques. Cela n'implique pas pour autant de consensus dans la population : comme pour les autres branches, le revenu et le diplôme déterminent clairement le soutien au financement des retraites, les plus aisés soutenant moins le système que les plus modestes.

Ce soutien au financement des retraites est également confirmé dans l'enquête Pat€R réalisée en 2020 (**document n° 2**) : 80 % des personnes interrogées choisiraient de ne pas modifier les niveaux actuels de prélèvements pour la retraite et de percevoir le montant correspondant à terme s'ils avaient à faire ce choix en début de vie active (voir le **document n° 6**).

Enfin, toujours selon le baromètre DREES, un Français sur deux est attaché à un système de retraite qui bénéficie à tous, sans distinction de catégories sociales ni de statut professionnel. Des disparités peuvent cependant être observées en fonction des revenus perçus et des opinions politiques. Les personnes se situant à droite de l'échiquier politique sont moins nombreuses à estimer que les retraites doivent bénéficier à tous sans distinction : 38 % des personnes se déclarant proches de la droite modérée contre 50 % de ceux de la gauche modérée. L'écart est encore plus important lorsque sont mis en relation ces opinions avec les revenus du foyer. La part de personnes estimant que les retraites doivent bénéficier à tous diminue avec les revenus, passant de 59 % pour les revenus les plus faibles à 34 % pour les revenus les plus élevés (**document n° 3**).

1.2 L'inquiétude sur le système de retraite a augmenté depuis 2012

Le **document n° 6** exploite les résultats de la deuxième vague du module consacré aux attentes et perceptions des Français vis-à-vis de la retraite de l'enquête Pat€r. La première vague de ce module avait eu lieu en 2012¹. Les réponses sont analysées à l'aide d'une série d'indicateurs synthétiques concernant la connaissance (quiz), l'inquiétude et l'attachement au système actuel. Les évolutions sur ces thèmes apparaissent ainsi très contrastées entre 2012 et 2020.

Comme ce qui est observé dans le **document n° 3**, la grande majorité des personnes interrogées (78 %) se déclare inquiète ou très inquiète sur l'avenir du système, les plus inquiets étant les personnes en activité de plus de 35 ans. Ce niveau est en progression par rapport à 2012 (+4 points), notamment chez les personnes proches de la retraite.

Concernant la compréhension générale du système actuel, 57 % des personnes interrogées ont plutôt une bonne connaissance de son fonctionnement (notions de répartition / capitalisation, annuités). Il s'agit en particulier des hommes, des personnes de plus de 35 ans, ou encore de celles ayant les revenus les plus élevés. Cette proportion a cependant baissé légèrement depuis 2012 où elle était de 60 % ; la baisse provenant des personnes de moins de 35 ans. Cette baisse est vraisemblablement à rapprocher de la progression de l'inquiétude.

En particulier, selon le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » réalisée par le Cercle des Épargnants en 2021 (**document n° 9**), seuls 38 % des personnes interrogées affirment que l'âge légal de départ à la retraite des salariés du privé nés en 1955 s'élève à 62 ans et un peu plus d'un tiers déclarent ne pas le connaître (+ 8 points depuis 2018). Ce constat est encore accentué lorsque la question concerne les salariés du public car 42 % des répondants ne connaissent pas l'âge légal de départ à la retraite dans le secteur public.

En ce qui concerne le secteur privé, les répondants sont plus nombreux à penser que l'âge légal de départ à la retraite est supérieur à 62 ans par rapport à ceux qui pensent qu'il est inférieur à 62 ans (16 % contre 12 %) ; c'est en revanche l'inverse pour le secteur public.

1.3 Les Français jugent le système complexe et injuste

Les données de l'enquête Pat€r (comme du Baromètre DREES) montrent que les répondants sont très majoritairement (63 %) attachés au système actuel. Pour autant, beaucoup le jugent complexe et injuste.

¹ Voir le [document n° 7](#) et le [document n° 7bis](#) de la séance du 28 mai 2013.

Selon l'enquête réalisée par Fondapol en 2018, au moment des premiers débats sur le projet de réforme du système de retraite (**document n° 2**), les personnes interrogées se sont très majoritairement déclarées insatisfaites du système de retraite actuel. Il s'agit en particulier des femmes, des jeunes, des chômeurs ou encore des personnes les plus modestes. Cette insatisfaction semble principalement liée à deux raisons (**document n° 7**).

Le système de retraite est d'abord jugé « injuste pour la plupart des Français » par les trois-quarts des personnes interrogées et « injuste pour eux-mêmes » par les deux tiers. Ce sentiment fait écho aux réponses de l'enquête Pat'Er où plus d'une personne sur deux (56 %) trouve le système de retraite actuel complexe (**document n° 6**). Ainsi, près de 80 % des personnes interrogées déclarent que les différences entre les régimes de retraite ne sont pas justifiées. Environ 80 % des enquêtés estiment que les régimes de retraite spéciaux des entreprises publiques (RATP, SNCF...) et des fonctionnaires sont plus avantageux que les autres régimes alors qu'ils sont aux alentours de 90 % à juger les régimes des non-salariés plus désavantageux. Ce sentiment est majoritairement partagé quelle que soit la catégorie socio-professionnelle ou l'appartenance politique. Pour autant, quand la DREES interroge les Français sur l'idée d'un régime unique, avec les mêmes caractéristiques pour tous les assurés, seuls 29 % des sondés répondent en 2019 qu'ils sont d'accord avec cette idée (contre 39 % en 2015 et 41 % en 2017) ; pratiquement la moitié se prononce néanmoins plutôt pour un socle commun complété par quelques spécificités liées au statut professionnel.

En second lieu, les personnes interrogées sont inquiètes quant à leur niveau de vie futur ou celui de leurs enfants et petits-enfants. Ainsi, plus de 70 % des répondants estiment que le montant de leur retraite ne leur permettra pas de vivre de manière satisfaisante et pensent qu'ils auront un niveau de retraite inférieur à celui de leurs parents. Pour autant, 40 % déclarent n'avoir pris aucune disposition financière (autre que la cotisation obligatoire) pour préparer leur retraite.

1.4 En majorité, les Français veulent préserver le système actuel au prix de réformes

Quelle que soit l'enquête considérée, une majorité de Français se déclare pour des réformes afin de préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe. Ainsi, selon l'enquête Pat'Er, s'il devait y avoir une réforme en profondeur, 43 % des répondants préféreraient le maintien du système actuel avec des ajustements paramétriques, plutôt qu'un régime mixte associant répartition et capitalisation (26 %) ou encore un système unique par points (24 %, en hausse toutefois de 6 points par rapport à 2012) (**document n° 6**). En revanche, 56 % ne sont pas en accord avec un système où chacun préparerait sa retraite individuellement. Toutefois, selon l'enquête Fondapol de 2018, 37 % des personnes interrogées en 2018 (la majorité des jeunes de 18 à 24 ans) disent privilégier un financement par capitalisation (**document n° 7**).

Concernant les mesures à privilégier pour rétablir l'équilibre financier du système de retraite, les répondants de toutes les enquêtes citent davantage celles visant à retarder l'âge de liquidation (notamment via la hausse de la durée de cotisation) que la hausse des cotisations sur les actifs ou des mesures affectant le pouvoir d'achat des retraités.

Néanmoins, si plus d'une personne sur 5 déclare que le recul de l'âge est le levier à privilégier pour préserver le système de retraite dans le baromètre de la DREES, les mesures concrètes de recul de l'âge légal apparaissent toujours assez impopulaires. Ainsi, si les personnes interrogées dans le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » de 2021 sont un peu plus nombreuses à préférer un report de l'âge à un allongement de la durée de cotisation (29 % et 20 %), la moitié d'entre elles répond « en aucun cas l'une ou l'autre » (**document n° 9**).

En complément, le **document n° 5**, en grande partie également fondé sur les résultats du Baromètre de la DREES, s'intéresse plus particulièrement aux opinions sur les âges de la retraite. Il montre ainsi un décalage important entre l'âge idéal auquel les individus souhaiteraient partir à la retraite (autour de 60 ans en moyenne) et l'âge auquel ils pensent pouvoir le faire (proche de 65 ans en moyenne). Cet écart est d'autant plus marquant que les trois quarts des actifs considèrent qu'il n'est plus acceptable de travailler après 65 ans ; une partie des répondants projette donc de travailler au-delà de l'âge qu'ils considèrent comme acceptable et de l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 62,2 ans, proche de l'âge légal d'ouverture des droits).

En évolution, entre 2004 et 2019, l'âge idéal et l'âge anticipé de départ à la retraite ont progressé plus rapidement que l'âge effectif de départ à la retraite. L'âge idéal moyen a ainsi augmenté de 2,5 ans entre 2004 et 2013 passant de 57,5 ans à 60 ans environ et s'est stabilisé depuis. Cette augmentation peut s'expliquer par des effets d'âge (l'âge idéal déclaré est plus important aux âges élevés) mais aussi par des effets générationnels (à âge identique, les générations les plus jeunes déclarent un âge idéal de départ à la retraite plus élevé). Pour autant, l'âge idéal demeure assez largement inférieur aux âges anticipés, même s'il y a eu un ajustement entre les deux. En effet, l'âge anticipé moyen a augmenté de 1,9 an entre 2004 et 2019 pour atteindre 64,7 ans : l'écart entre âge idéal et âge anticipé est ainsi passé de 5,4 ans en 2004 à 4,2 ans en 2019. En parallèle, l'âge effectif de départ à la retraite a augmenté de 1,5 an sur la même période pour atteindre 62,2 ans en 2019. Les Français semblent ainsi avoir implicitement intégré le recul de l'âge effectif de départ à la retraite dans leur souhait de partir précocement.

2. Les opinions des individus sur leur départ à la retraite

2.1 Les motivations de départ à la retraite

Le passage à la retraite constitue l'une des principales transitions vécues au cours de la vie. Selon l'emploi occupé (ou non) avant la retraite, son état de santé, les conditions de liquidation ou encore la situation familiale, le passage de la vie professionnelle à celle de retraité n'est pas appréhendé de la même façon par tous. Certains considèrent cette transition positivement : la retraite permet une rupture avec les contraintes (horaires, hiérarchiques, recherche d'emploi...) et/ou les tâches pénibles. Elle permet également de se consacrer davantage à ses loisirs et à ses proches. Dans ce cas, les personnes chercheraient à partir au plus vite à la retraite et leur satisfaction dans la vie devrait augmenter avec ce départ. À l'inverse, d'autres personnes, pour qui au contraire la vie active est une source d'accomplissements et de relations sociales, percevront la retraite négativement, et ce d'autant plus qu'elle entraîne une perte de revenus. Ces personnes chercheraient alors à décaler autant que possible leur départ à la retraite.

L'enquête « Motivations de départ à la retraite » permet d'explorer ces différents aspects (**document n° 8**). 73 % des nouveaux retraités partis entre mi-2019 et mi-2020 déclarent ainsi être partis à la retraite dès que possible. Cette enquête fait état d'une grande stabilité des motivations de départ à la retraite déclarées par les nouveaux retraités depuis que l'enquête est réalisée (voir le **document n° 2**). 81 % des nouveaux retraités citent le souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible et 78 % celui d'atteindre l'âge légal d'ouverture des droits, ces deux motivations ayant gagné en importance par rapport à 2017. Vient ensuite le bénéfice du taux plein pour 68 % des personnes interrogées. Les préoccupations financières ne sont pas absentes des motivations de départ à la retraite, puisque 61 % des nouveaux retraités disent que le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant a joué au moins un peu dans leurs décisions de départ à la retraite.

Ces réponses semblent suggérer que pour la majorité des Français, l'aspiration à bénéficier du temps libre de la retraite se conjugue avec des préoccupations financières sur leur niveau de vie (ce motif ayant gagné en importance depuis 2014), l'âge légal d'ouverture des droits et l'âge du taux plein servant de référence pour les guider dans cet arbitrage. Il n'en reste pas moins que d'autres considérations peuvent entrer en ligne de compte, l'état de santé (cité par 35 % des personnes interrogées), les conditions de travail (35 % également) ou des considérations familiales (moins souvent citées).

L'enquête permet également d'évaluer le niveau de bien-être subjectif déclaré par les nouveaux retraités et l'effet du départ à la retraite sur cette satisfaction. La satisfaction dans la vie s'améliore légèrement avec le passage à la retraite (en moyenne la note attribuée passe de 7,3 à 7,4). 33 % des nouveaux retraités ont ainsi une satisfaction plus élevée après leur départ à la retraite, 33 % une satisfaction équivalente et 31 % sont moins satisfaits (**document n° 11**). Comme attendu, les niveaux de satisfaction dans la vie varient selon les caractéristiques sociodémographiques et familiales et selon les conditions de passage à la retraite. Le résultat marquant est que le niveau de bien-être des personnes déclarant être limitées dans leurs activités est très inférieur à celui des autres personnes et qu'il diminue très nettement avec le passage à la retraite. Ce résultat, qui peut apparaître paradoxal, reste difficile à interpréter avec les données de l'enquête et en l'absence d'entretiens approfondis pour mieux comprendre ces réponses. Il pourrait être la conséquence, pour ces personnes, d'une dégradation plus rapide de l'état de santé aux âges de la retraite - ou juste après - que pour les autres personnes. La moindre satisfaction déclarée dans la vie après la retraite serait ainsi plus un reflet de cette dégradation de l'état de santé (ou de l'anticipation de cette dégradation) que du passage à la retraite en lui-même (ces personnes étant déjà plus fréquemment hors de l'emploi au moment du passage à la retraite que les personnes ne déclarant pas de limitation).

2.2 Contrairement à ce qui est constaté pour le système de retraite dans sa globalité, les individus connaissent de mieux en mieux leurs droits personnels et sont de moins en moins inquiets à leur égard

Le niveau de connaissance de ses droits à retraite est l'un des déterminants de la décision de partir à la retraite.

Le score de connaissance qu'ont les Français de leurs droits à retraite mesuré dans l'enquête Patêr s'est ainsi amélioré de 16 points entre les vagues 2012 et 2020. Parallèlement, le score d'inquiétude à leur égard s'est réduit de 8 points (**document n° 10**). Ainsi en 2020, 53 % des personnes interrogées ont plutôt une bonne connaissance de leurs droits personnels (nombre de trimestres validés, âge d'ouverture des droits et durée d'assurance nécessaire pour partir à taux plein). Ils n'étaient que 37 % dans ce cas en 2012. Cette amélioration peut être le reflet des débats sur les retraites fin 2019 et début 2020, et notamment de la consultation citoyenne ayant eu lieu sur ce sujet. Elle peut aussi et surtout être la conséquence de la systématisation du droit à l'information (DAI) dont n'avait bénéficié qu'une partie des personnes interrogées en 2012. Toutefois, la connaissance des droits personnels a beaucoup moins progressé pour les personnes aux revenus les plus faibles (+ 6 points) que chez les 50 % de Français aux revenus les plus élevés, pour lesquels la hausse est de 18 points.

Malgré cela, le degré d'inquiétude sur les droits personnels est bien plus faible (44 % des répondants se disent inquiets) et en nette diminution par rapport à 2012 (-8 points), et ce dans toutes les tranches d'âge. La progression de la connaissance des droits personnels n'y est sans doute pas étrangère : les personnes se déclarant bien informées sur ce plan sont aussi nettement plus confiantes que les autres.

Il est alors possible de chercher à différencier dans ces évolutions un effet d'âge lié au vieillissement des personnes interrogées, d'un effet de génération et d'un effet temps (l'ensemble des générations et des individus ont une meilleure connaissance et une inquiétude plus réduite en 2020 par rapport à 2012). Cet éclairage est permis en mobilisant les données en panel de près de 800 personnes interrogées lors des deux vagues de l'enquête.

Les résultats montrent que l'amélioration de la connaissance est la conséquence de l'effet cumulatif de la montée en charge de l'envoi des relevés de situation individuelle de carrière (RIS) et des estimations indicatives globales de retraite (EIG) envoyés par les régimes et le GIP Union retraite (effet de génération) ainsi que de l'amélioration de la connaissance générale des droits à retraite (effet temps). En revanche, il ne semble pas y avoir de différences marquées selon les âges, que ce soit pour la connaissance ou pour l'inquiétude.

2.3 Certains dispositifs concernant les conditions de liquidation restent pourtant largement méconnus

76 % des nouveaux retraités interrogés dans l'enquête Motivations de départ à la retraite de 2021 se disent bien informés (27 % très bien informés et 49 % plutôt bien informés) et ces proportions sont stables par rapport à 2017.

Le dispositif de taux plein reste le dispositif le mieux connu (74 % des répondants affirment savoir à quoi il correspond) alors que seulement 45 % et 39 % des personnes interrogées déclarent savoir à quoi correspondent respectivement la décote et la surcote. Pour ces trois dispositifs, ces proportions sont en hausse de 11 points depuis 2014. Les dispositifs de retraite pour inaptitude au travail ou pour incapacité permanente sont plus méconnus (seulement 29 % des nouveaux retraités déclarent savoir à quoi correspond la retraite pour inaptitude au travail et 38 % connaître la retraite pour incapacité), de même que le minimum contributif ou garanti (20 % des personnes enquêtées affirment savoir de quoi il s'agit). Concernant les dispositifs de transition entre l'emploi et la retraite, 50 % des répondants déclarent connaître le cumul emploi-retraite en 2021 et seulement 32 % la retraite progressive.

Enfin, les participants à l'enquête étaient également interrogés sur leur connaissance des coefficients temporaires de l'AGIRC-ARRCO² : 43 % des personnes potentiellement concernées par ce dispositif n'en ont jamais entendu parler, et seulement 39 % déclarent savoir de quoi il s'agit.

3. Les opinions sur la retraite dans les pays suivis par le COR

Le **document n° 12** reprend le chapitre 12 du 15^e rapport du COR intitulé *Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger*, paru en décembre 2020. Il s'appuie sur les données de deux enquêtes européennes : l'*European Social Survey (ESS)* et l'*European Working Conditions Survey (EWCS)* (voir le **document n° 2**).

La première partie s'intéresse aux opinions vis-à-vis du niveau de vie des retraités. Paradoxalement, ces opinions sont d'autant moins positives que le niveau de vie effectif des

² Ces coefficients s'appliquent depuis le 1^{er} février 2019 aux assurés nés en 1957 ou après.

retraités est confortable. Ainsi, les pays dans lesquels l'opinion sur le niveau de vie des retraités est relativement mauvaise, comme l'Italie, la France et l'Espagne, affichent les niveaux de vie relatifs des seniors les plus élevés. Inversement, en Belgique et aux Pays-Bas où les niveaux de vie relatifs des seniors sont plus faibles, les opinions sont plus favorables.

Les opinions relatives au rôle que l'État devrait exercer dans la protection sociale des personnes âgées sont analysées dans un deuxième temps. Globalement, il existe en Europe, une attente forte des citoyens vis-à-vis de la protection sociale des personnes âgées. Dans tous les pays, les citoyens considèrent en majorité que l'État doit avoir une plus grande responsabilité vis-à-vis des personnes âgées que vis-à-vis des chômeurs, mais à des degrés variables (plus fort en Grande-Bretagne et à un degré moindre en France mais aussi en Allemagne et en Belgique). Les opinions sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées semblent corrélées au niveau des dépenses publiques de retraite. Cependant, le cas de la France apparaît singulier dans le paysage européen : le niveau des dépenses publiques de retraite est parmi les plus élevés du panel, alors que les citoyens français ont une opinion moins marquée, plutôt moyenne, sur le fait que l'État doive avoir une responsabilité importante dans le niveau de vie des personnes âgées.

La troisième partie confronte les opinions des Européens sur l'âge souhaité de départ à la retraite au regard des conditions de travail et de la capacité de pouvoir continuer à travailler jusqu'à 60 ans. À la question « Pensez-vous pouvoir continuer votre travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans ? », plus de 40 % des Français interrogés répondent par la négative, soit le pourcentage le plus élevé des pays européens suivis par le COR. Pour autant, la proportion de Français qui estiment que leur santé et leur sécurité sont menacées à cause de leur travail n'est pas la plus élevée dans le panel des pays suivis. Enfin, à la question « Jusqu'à quel âge voulez-vous travailler ? », la réponse moyenne des Français est 60,8 ans, alors qu'à l'autre extrémité du panel, les Allemands répondent 64,5 ans.

Le **document n° 13** synthétise deux contributions relatives aux opinions des Américains sur la retraite de sécurité sociale.

Dans la première³, les auteurs compilent et analysent les résultats de plus de 60 enquêtes auprès de plus de 130 000 affiliés américains couvrant la période allant de 1971 à 2020. Ces enquêtes montrent que certains travailleurs sous-estiment leurs futures prestations de retraite par rapport aux projections des actuaires de la sécurité sociale. Selon les sondages et les années, près d'un Américain sur cinq pense qu'il ne bénéficiera d'aucune pension de sécurité sociale, alors que plus de 95 % des travailleurs américains sont effectivement couverts par la sécurité sociale.

Globalement, les travailleurs sont peu confiants dans la capacité du système de retraite à leur verser la pension promise. Cependant, le degré de confiance est variable et dépend d'un certain nombre de déterminants. Plus les sondés sont proches de la retraite, plus ils estiment qu'ils recevront une pension publique avec une forte probabilité. Le genre influe également sur les anticipations, les femmes se montrant plus pessimistes que les hommes quant à la pérennité du système de sécurité sociale. À l'inverse, les individus les plus aisés expriment moins de craintes quant à l'avenir de la sécurité sociale.

La seconde contribution rend compte des résultats de la dernière enquête récurrente menée par l'*Employee Benefit Research Institute* et de *Greenwald Research* en 2021 sur la confiance vis-à-vis de la retraite (voir le **document n° 2**). L'enquête a mesuré dans un premier temps l'impact de la crise de Covid 19 sur la confiance des actifs et des retraités. Globalement, le niveau de confiance est resté élevé : 72 % des actifs et 80 % des retraités sont confiants dans leur capacité à vivre confortablement pendant leur retraite. Ce niveau de confiance contraste avec le niveau élevé d'inquiétude des Français sur le système de retraite et sur le niveau de vie des retraités, et d'autant plus que le niveau de vie relatif des personnes de plus de 65 ans aux États-Unis est moins élevé qu'en France.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les sources de revenu à la retraite, 87 % des actifs et 92 % des retraités citent la pension de sécurité sociale comme principale source de revenu. Comme dans les années antérieures, l'âge effectif médian déclaré de départ à la retraite est de 62 ans, alors que l'âge anticipé médian déclaré de départ est de 65 ans. Près de 50 % des retraités sont partis plus tôt qu'ils ne l'avaient anticipé. Si la moitié des actifs envisagent de partir à la retraite de manière progressive, seuls 19 % des retraités déclarent l'avoir fait.

S'agissant du bien-être à la retraite, 60 % des retraités estiment que leur mode de vie est conforme à ce qu'ils anticipaient, voire meilleur pour 26 % d'entre eux.

Enfin, les Américains expriment le plus haut degré de confiance historique en la capacité du système de sécurité sociale à maintenir un niveau de prestations au moins égal à celui reçu par les retraités actuels : en 2021, 53 % des actifs (respectivement 72 % des retraités) étaient très confiants ou raisonnablement confiants, contre 28 % (respectivement 45 % des retraités) en 2018.

³ Turner, J. & D. Rajnes "Workers' Expectations About Their Future Social Security Benefits: How Realistic Are They?" (2021), *Social Security Bulletin*, 81(4).